

## Communiqué de presse

### **Conclusion d'un procès intenté par UPC Ireland et Nagravision S.A. à un individu ayant distribué des décodeurs de télévision numériques illégaux à large échelle en Irlande**

**UPC Ireland et Nagravision S.A, une société du Groupe Kudelski, annoncent que le procès intenté à M. Thomas Roddy, qui se livrait à la distribution à large échelle de décodeurs numériques illégaux en Irlande, est parvenu à son terme. UPC et le Groupe Kudelski sont convaincus de la nécessité de telles actions juridiques afin d'empêcher le développement du piratage industriel.**

Dublin (Irlande) et Cheseaux (Suisse), le 1<sup>er</sup> décembre 2008 -- UPC Ireland et Nagravision S.A. annoncent la conclusion d'un procès contre Thomas Roddy, mettant un terme à une longue investigation ayant débuté en novembre 2006.

L'enquête "Operation Gaelic" menée secrètement a révélé l'existence d'un vaste réseau de distribution orchestré par Thomas Roddy et comprenant la vente de décodeurs numériques illégaux et la diffusion de codes logiciels donnant accès gratuitement à des chaînes de télévision payante.

Robert Dunn, CEO de UPC Ireland, déclare:

"La gravité des délits de piratage de contenu télévisuel est perçue de manière parfois ambivalente par le public. On peut penser qu'il s'agit d'une infraction sans victime; mais en réalité, ce type de délit cause d'importants dommages aux entreprises irlandaises exerçant en toute légalité et a par conséquent un impact sur les sources de revenus des particuliers. Comme tout marché noir, cette activité a de sérieuses conséquences financières pour l'économie en général.

Nous savons que les fraudeurs disposent d'un vaste réseau souterrain de distribution sur lequel s'appuie leur activité illégale. Certains consommateurs utilisant ces décodeurs sur notre réseau peuvent ne pas être conscients du fait qu'il s'agit là d'un délit civil et criminel selon la loi irlandaise. L'enquête a également mis à jour des informations détaillées concernant la chaîne de distribution de M. Roddy et les individus qui achetaient ses produits. UPC se penche actuellement sur les prochaines étapes de ce processus, dans le cadre de ses investigations continues contre le piratage."

Nagravision S.A., une société du Groupe Kudelski, a la ferme conviction que de telles poursuites juridiques sont nécessaires afin d'empêcher le développement du piratage industriel à large échelle.

M. André Kudelski, Président et Administrateur délégué du Groupe Kudelski, a exprimé le commentaire suivant: "Comme nous l'avons toujours fait, nous continuerons à soutenir nos clients de manière vigoureuse en poursuivant sur le plan légal les pirates de l'industrie de la télévision. Ce procès leur donne un clair avertissement en démontrant qu'il est préférable de se tenir à l'écart de ce type d'activité. Nous prenons ce sujet très au sérieux partout dans le monde et nous continuerons à agir afin de protéger les revenus de nos clients, tout comme nos intérêts commerciaux légitimes."

Quiconque souhaiterait contacter UPC de manière confidentielle et anonyme peut appeler le numéro gratuit 1800 941 999 ou écrire à [fraudteam@upc.ie](mailto:fraudteam@upc.ie).

**Note à la rédaction:**

Ce procès concerne notamment une violation de la Section 9 du 1990 Broadcasting et fait référence à la Section 15 dudit acte, qui considèrent comme illégal le fait d'utiliser, vendre ou distribuer des décodeurs permettant d'intercepter un signal télévisuel protégé.

Selon les termes de l'accord, Thomas Roddy a accepté les éléments suivants:

- le paiement d'une somme substantielle à six chiffres
- l'engagement de ne pas s'impliquer, directement ou indirectement, dans l'importation, la vente ou la fourniture de tout appareil déjouant la protection (i.e. décodeurs numériques illégaux et/ou logiciels informatiques et/ou tout autre appareil permettant de visionner des services de télévision numérique par abonnement sans paiement de la taxe prévue)
- La coopération intermittente sur une période de deux ans avec un représentant des plaignants par la révélation de détails concernant son réseau de distribution en Irlande et son réseau d'approvisionnement en dehors d'Irlande
- Un certain nombre d'injonctions lui interdisant d'importer, posséder, fournir, vendre ou offrir de fournir ou de vendre tout décodeur numérique illégal et/ou logiciel informatique et/ou tout appareil déjouant la protection, l'empêchant ainsi d'enfreindre de quelque manière que ce soit les droits légaux de UPC et de Nagravision S.A.

**A propos de UPC Ireland**

UPC Ireland est la société mère de Chorus ntl et est une filiale de UPC Broadband (UPC), la division européenne de Liberty Global, Inc. Quant à Liberty Global, Inc., il s'agit du plus important câblo-opérateur international du monde. UPC offre des services de télévision, d'Internet à haut débit et de téléphonie à environ 10 millions de clients dans 10 pays européens. La société s'appuie sur la vision suivante : "Le monde numérique, à la fois extraordinaire et complexe, doit être accessible à tous." Les 850 collaborateurs de UPC Ireland contribuent à cette vision en apportant de la simplicité et une touche humaine dans tout ce qu'ils font. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site [www.upc.ie](http://www.upc.ie).

**A propos de Nagravision**

Filiale du Groupe Kudelski, Nagravision est le premier fournisseur de systèmes ouverts d'accès conditionnel et de gestion des droits numériques ainsi que de solutions intégrées de services à la demande destinés aux fournisseurs de contenus et aux opérateurs de télévision numérique diffusant sur des plates-formes broadcast, à large bande et mobiles. Ses technologies sont aujourd'hui utilisées par plus de 120 opérateurs dans le monde et sécurisent le contenu transmis à plus de 92 millions de cartes à puce / modules actifs. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site [www.nagravision.com](http://www.nagravision.com).

Le Groupe Kudelski – un leader mondial en sécurité numérique et en solutions médias convergentes pour la diffusion de contenus numériques et interactifs – mène un combat de fond actif contre le piratage de contenu télévisuel. Dans ce cadre, il poursuit juridiquement les entreprises et les individus qui se livrent à des actes de piratage ainsi que ceux qui développent des infrastructures dans le but de faciliter de tels actes. Par ces actions, le Groupe Kudelski vise à étendre la durée de vie des solutions utilisées par ses clients tout en réduisant durablement l'attractivité économique du piratage industriel à large échelle. Ces efforts sont complémentaires aux importants développements de nouvelles technologies de sécurité. Veuillez consulter le site [www.nagra.com](http://www.nagra.com) pour de plus amples informations sur le Groupe Kudelski.

## Contacts :

Anna-Maria Barry

UPC  
PR Manager  
+ 353 1 245 8062  
[ambarry@upc.ie](mailto:ambarry@upc.ie)

Daniel Herrera  
*(contact médias généralistes)*  
Kudelski Group  
Head of Corporate Communications  
+41 21 732 01 81  
[daniel.herrera@nagra.com](mailto:daniel.herrera@nagra.com)

Ivan Schnider  
*(contact médias spécialisés)*  
Nagravision SA  
Head of Marketing Communications  
+41 21 732 09 40  
[ivan.schnider@nagra.com](mailto:ivan.schnider@nagra.com)

Santino Rumasuglia  
*(contact investisseurs et analystes)*  
Kudelski Group  
Head of Investor Relations  
+41 21 732 01 24  
[santino.rumasuglia@nagra.com](mailto:santino.rumasuglia@nagra.com)